

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

est un établissement public communal, juridiquement autonome, administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire de la commune.

Acteur de proximité de la solidarité, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Grâce à un travail transversal avec les partenaires sociaux, le CCAS mobilise tous les dispositifs nécessaires et active les soutiens éventuels. Il assure également, grâce à son action, le maintien à domicile des seniors et des personnes porteuses de handicap.

CCAS

Hôtel de Ville – Place de la République
Tél : 01 49 68 30 90
Mail : ccas@ville-levallois.fr

Horaires :

Lundi de 13h30 à 18h,
Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 18h et
Jeudi de 8h30 à 19h

> Les élus du CCAS

Martine ROUCHON

Adjointe au Maire déléguée aux Affaires sociales
assure une permanence sur rendez-vous, les mardis de 10h à 14h



Marie COMBELLE

Adjointe au Maire déléguée aux Seniors, à la Santé et au Handicap
assure une permanence sur rendez-vous, les vendredis de 14h à 17h



> Personnes en situation de handicap

- > **Carte Mobilité Inclusion (CMI)** : portant une ou plusieurs mentions et dont le but est de faciliter les déplacements des personnes en perte d'autonomie (CMI Priorité, Invalidité (et /ou Stationnement).
- > **Allocation pour Adultes Handicapés (AAH)** : aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes handicapées (sous conditions).
- > **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** : participe au financement des charges occasionnées par le handicap (sous conditions).
- > **Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** : prestation pour compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap (sous conditions).
Renseignements et retraits des formulaires au CCAS
- > **PAM 92** : Service de transport public à la demande, destiné aux personnes à mobilité réduite domiciliées dans les départements des Yvelines ou des Hauts-de-Seine.
Renseignements au 0 806 00 78 92 ou par courriel : pam78-92@transdev.com
- > **Centre médico-psychologique (CMP)** : lieu de consultations pour toutes les personnes en souffrance psychologique. Grâce à son équipe pluridisciplinaire, il permet d'accompagner toutes sortes de troubles psychologiques et de maladies mentales.
86 rue du Président Wilson - 01 55 46 90 50

> Aides sociales légales

Le CCAS accompagne les Levalloisiens dans leurs démarches administratives et la constitution de leurs dossiers d'aides légales (demandes liées au handicap, titre Améthyste...) et en assure la transmission aux administrations compétentes :

SENIORS

- > **Titre Améthyste** : forfait annuel, sous conditions de ressources, permettant l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF Île-de-France.
 - > **Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)** : attribuée par le Conseil Départemental pour faire face aux dépenses nécessaires au maintien à domicile. Elle concerne les personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie.
 - > **Aide Sociale à l'Hébergement** : destinée à prendre en charge les frais d'hébergement en EHPAD permanent ou temporaire à temps complet, d'une personne de 65 ans et plus lorsque ses ressources augmentées de la contribution de ses obligés alimentaires, sont insuffisantes.
 - > **Aide sociale Ménagère** : destinée à rémunérer une aide-ménagère pour des gestes quotidiens (repas, ménage, lessive...). L'aide financière est accordée sous conditions d'âge et de ressources. (non cumulable avec l'APA).
- Renseignements et retrait des formulaires au CCAS**

> Aides municipales

Le CCAS s'est attaché à compléter les dispositifs légaux existants de l'État et du Département destinés aux Levalloisiens en difficulté en mettant en place des aides municipales spécifiques et exceptionnelles :

- > **Secours municipaux** : destinés aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières (aides alimentaires et financières).
- > **Aide municipale pour les familles non imposables** ainsi que **pour les familles ayant des enfants scolarisés**, sur la base d'un barème prédéfini par le Conseil d'Administration. **Les dossiers sont à déposer au CCAS entre la mi-septembre et la mi-octobre de chaque année.**
- > **Allocation municipale d'éducation** destinée à aider les familles ayant un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et percevant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et le complément AEEH.
Dossiers instruits au CCAS.
- > **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** : aide financière pour les personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement (loyer et fluides). Les dossiers sont instruits par les assistantes sociales. Le CCAS participe au financement de ce fonds.
Renseignements au CCAS.

> Seniors

> **Livraison de repas à domicile** : livraison quotidienne de repas aux seniors de 65 ans et plus avec une proposition de deux menus.

Renseignements et inscriptions au CCAS

> **Le restaurant Lorraine**

Le restaurant municipal de la résidence Lorraine - 2 rue de Lorraine permet aux seniors de déjeuner dans un cadre convivial à des prix fixés en fonction des ressources de chacun.

> **Téléassistance** : ce service permet de contacter une plateforme d'écoute permanente qui, selon le degré d'urgence, peut aboutir au déclenchement d'une intervention des secours.

Renseignements et inscriptions à la Résidence Lorraine 2 rue de Lorraine - 01 42 70 20 49

> **Assistants de Mobilité Seniors** : les assistants de mobilité seniors véhiculent les seniors ayant des difficultés à se déplacer, du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h pour leurs rendez-vous médicaux et paramédicaux.

Prises de rendez-vous au 06 81 02 40 79

RESIDENCES MUNICIPALES :

réservées aux seniors autonomes de 65 ans et plus, sous certaines conditions.

> Loisirs

Le Club de la Planchette : accueille ses membres levalloisiens, pour déjeuner avec leurs amis et leurs familles, du mardi au samedi, **sur réservation**.

Les membres peuvent profiter du salon de thé, tous les après-midis, excepté le dimanche.

Également à la disposition de nos seniors : une salle de billard, un salon de lecture, des salles de jeux ainsi qu'un Club de bridge.

À compter du 1^{er} janvier 2024 l'âge requis pour les nouveaux membres sera de 60 ans.

Événements festifs et actions d'animation

> Déjeuners et thés dansants mensuels au Club de la Planchette.

Renseignements et inscriptions : Club de la Planchette - 105 rue du Président Wilson - 01 47 31 30 10

Les Clubs de Loisirs

Les seniors des résidences ont à leur disposition deux Clubs de loisirs proposant des activités diverses : cours de gymnastique, de bridge et de langues.

> **Club Lorraine** : 2 Rue de Lorraine

> **Club Wilson** : 120 Rue du Président Wilson

Renseignements et inscriptions en septembre à la résidence au 2 rue de Lorraine - 01 42 70 20 49



TOUS LES NUMÉROS UTILES

CPAM 92 : 92026 Nanterre Cedex - **36 46**

CAF 92 : 70-88 rue Paul-Lescop - 92000 Nanterre - **3230**

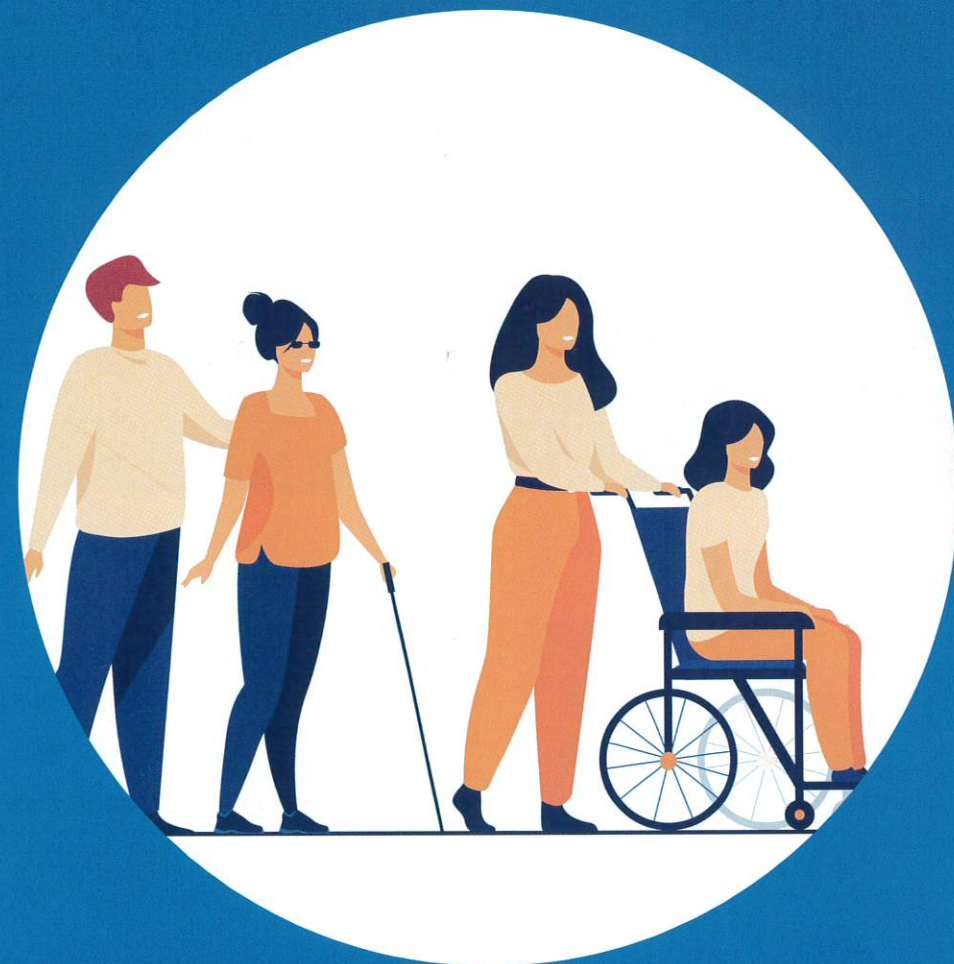
CNAV IDF : CS 70009 - 93166 Noisy-Le-Grand Cedex - **3960**

MDPH : 2 Rue Rigault - 92016 Nanterre - **01 41 91 92 50**

Maison France Services : 11 Impasse Génouville - 92300 Levallois - **01 47 15 78 11** (Sur RV)

Services des Solidarités Territoriales 3 : 9 Rue Gaston Paymal - 92210 Clichy - **01 55 90 50 00**

LIVRET D'ACCUEIL CCAS



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
de Levallois**

Place de la République - 92300 Levallois

01 49 68 30 90

ccas@ville-levallois.fr

